



ARRETE
Portant réglementation de la circulation

N° 143/2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRUCHTERSHEIM

- VU** le Code de la voirie routière, notamment ses articles L.113-2, L.141-2, R.116-2 et R.141-14 ;
VU l'Arrêté Préfectoral du 22 FEVRIER 1965 portant règlement général sur la conservation et la surveillance des voies communales ;
VU le nouveau Code pénal, notamment ses articles 131-13 et R.610-5 ;
VU le Code de la Route et notamment les articles R.44, R.225 et 225-1 ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213, L.2213-5 et L.2512-13 ;
VU le Code de la Voirie Routière ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,
VU la demande en date du 07 octobre 2025 de l'entreprise JSTP SAS, pour le compte de l'entreprise CRJ TELECOM

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité des intervenants et des piétons lors de travaux pour l'extension du réseau télécom sis rue de la Gendarmerie à Truchtersheim;

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de travaux pour l'extension du réseau télécom sis rue de la Gendarmerie à Truchtersheim, une circulation alternée par feux tricolores sera mise en place et le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie, au droit du chantier.

ARTICLE 2 : Ces dispositions seront applicables **du 15 octobre au 15 novembre 2025 inclus.**

ARTICLE 3 : La signalisation sera conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie – CF 024) et sera mise en place par l'entreprise JSTP SAS, chargés des travaux.

ARTICLE 4 : En raison de l'extinction des éclairages publics de minuit à 5 heures, le balisage mis en place devra être muni d'un dispositif lumineux ou réfléchissant garantissant une bonne visibilité de la signalisation.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le COMMANDANT de la BRIGADE de GENDARMERIE de TRUCHTERSHEIM – cob.truchtersheim@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS - arretes@sis67.alsace
- La société JSTP SAS - jstp.spataro@hotmail.com
- AFFICHAGE ET ARCHIVE.

FAIT à TRUCHTERSHEIM, le 08 OCTOBRE 2025



LE MAIRE
Justin VOGEL